

# Panorama du réemploi social et solidaire en Bretagne

Rapport de l'enquête  
réalisée par la Cress Bretagne

Mai 2021

## Table des matières

1. Contexte de réalisation de l'enquête .....	3
2. Les dynamiques régionales en cours.....	4
Une croissance forte.....	4
Des dynamiques de structuration.....	4
La place des recycleries-ressourceries.....	4
3. Statuts juridiques et structuration sociale .....	5
4. Liens aux territoires.....	6
Les partenariats avec les collectivités locales .....	6
La couverture territoriale.....	6
5. La collecte .....	8
6. La valorisation et la vente .....	9
La vente en quelques chiffres .....	9
Tonnage réemployé .....	9
7. Les autres activités .....	10
8. Implication salariée et bénévole.....	11
Les contrats salariés .....	11
L'engagement bénévole.....	11
Annexes .....	12
Sigles et acronymes.....	12
Définitions.....	12
<i>Réemploi</i> .....	12
<i>Recyclerie</i> .....	12
<i>Ressorcerie (Réseau des Ressorceries)</i> .....	12
Le cadre juridique et réglementaire .....	12

# 1. Contexte de réalisation de l'enquête

Cette étude a été réalisée en de février à avril 2021, auprès de l'ensemble des structures bretonnes de réemploi social et solidaire, qui remplissent toutes des fonctions de collecte, valorisation et vente de produits ou matières en réemploi. Au total, 65 structures y ont répondu, sur les 80 recensées en Bretagne.

Les objectifs et résultats attendus de cette enquête sont de deux ordres :

- rendre compte de la couverture territoriale en solutions de réemploi ESS sur le territoire breton, que ce soit en termes de collecte ou de valorisation. La cartographie qui en est issue, réalisée avec l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne, doit servir de support pour envisager un **maillage territorial cohérent en la matière**,
- rendre compte des caractéristiques des acteurs du réemploi ESS en Bretagne : types et quantités de flux traités, moyens techniques, moyens humains... Ces données objectives doivent permettre d'alimenter la réflexion et de **faciliter le développement de projets** : projets mutualisés entre les acteurs existants, projets de collectivités en matière de réemploi et d'économie circulaire, projets émergents de recycleries...

Plusieurs biais et choix de l'enquête sont à préciser :

- l'enquête est **incomplète** : environ 80 % des acteurs ESS du réemploi ont répondu. Le taux de réponse tombe à 30% pour certaines questions,
- les structures bretonnes n'ont pas toutes mis en place un suivi des flux : les chiffres présentés sur la collecte et la valorisation sont donc **partiels**,
- l'année 2020 a été très particulière en raison du Covid (fermeture des locaux et arrêt des activités, chiffres d'affaires et modèles économiques impactés, afflux des apports post-déconfinement...) : le choix a donc été fait, pour une partie des questions posées et notamment celles concernant la gestion des flux et chiffres d'affaires, de se concentrer sur les chiffres de **l'année 2019**, plus représentative de l'activité habituelle des structures,
- enfin, l'enquête est basée sur du déclaratif et des questionnaires en ligne : les **interprétations** de certains termes peuvent varier et influencer certaines réponses (par exemple sur les modes de gestion des flux ou le territoire d'action).

## 2. Les dynamiques régionales en cours

### Une croissance forte

Sur l'ensemble de la Bretagne, on dénombre 80 structures de réemploi social et solidaire en 2021, soit une **croissance de 33% depuis 2017**.

On observe notamment une forte croissance du nombre de structures spécialisées, réparties sur les flux suivants :

#### 26 structures spécialisées :

- Textile : 8
- Vélos et cycles : 7
- Matériaux : 4
- Matériel informatique : 3
- Mobilier de bureau : 1
- Jouets / jeux : 1
- Livres : 1
- DEEE et matériel médical : 1

**80** structures ESS de réemploi

pour **137** sites :



**54** structures généralistes



**26** structures spécialisées / mono-flux



**15** projets en cours (à minima)



**+33 %** de structures ESS de réemploi depuis 2017

### Des dynamiques de structuration

Dans le cadre du programme d'actions ESS et économie circulaire animé par la Cress Bretagne depuis 2017, plusieurs dynamiques de structuration sont en cours dans le secteur du réemploi :

- le développement progressif d'un **réseau régional des recycleries-ressourceries**, combinant des temps de montée en compétences, mutualisations d'outils, et structuration du réseau
- le développement de la **montée en compétences sur le réemploi** en Bretagne, avec le développement en cours d'une offre de formation des acteurs existants, et le souhait de mettre en place une Université bretonne du réemploi ouverte à toutes et tous
- la **structuration de la filière de valorisation des matériaux du bâti**, avec pour objectif à court terme d'animer des espaces d'échanges de pratiques, de favoriser les coopérations entre structures, et rendre davantage visible l'offre de services
- la **consolidation de la filière textile**, avec l'ambition d'optimiser la collecte la valorisation, et favoriser la mutualisation notamment logistique. Une enquête auprès des acteurs ESS textile est en cours, elle permettra de dégager des axes de travail collectif.

### La place des recycleries-ressourceries

Parmi les acteurs du réemploi social et solidaire, les recycleries-ressourceries occupent une place importante : elles représentent en effet **57 structures pour 59 recycleries-ressourceries** (l'AMISEP gère 3 recycleries indépendantes), soit 73% de l'ensemble.

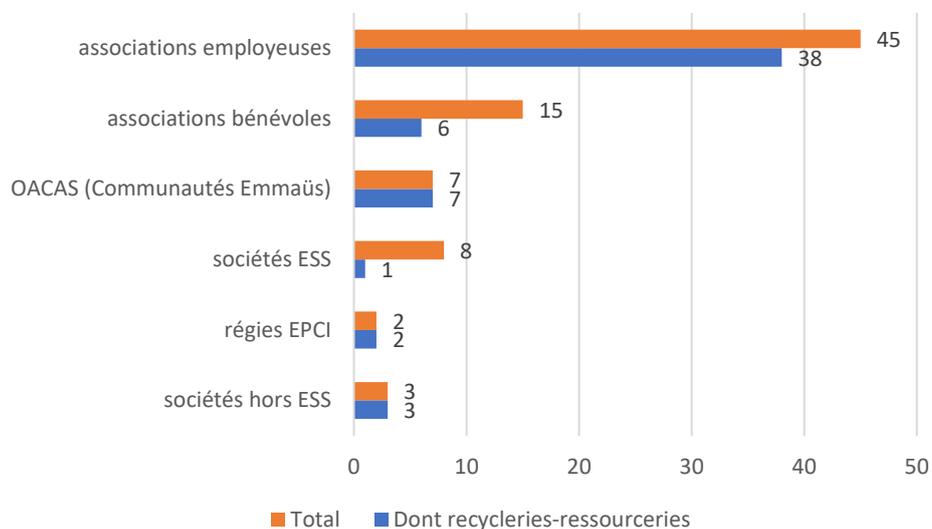
Parmi ces 59 recycleries – ressourceries :

- 54 sont généralistes (dont 7 communautés Emmaüs), soit une hausse de 35 % depuis 2017
- 5 sont spécialisées. Ce chiffre représente un accroissement de 400% depuis 2017. Les recycleries spécialisées sont majoritairement des recycleries de matériaux.

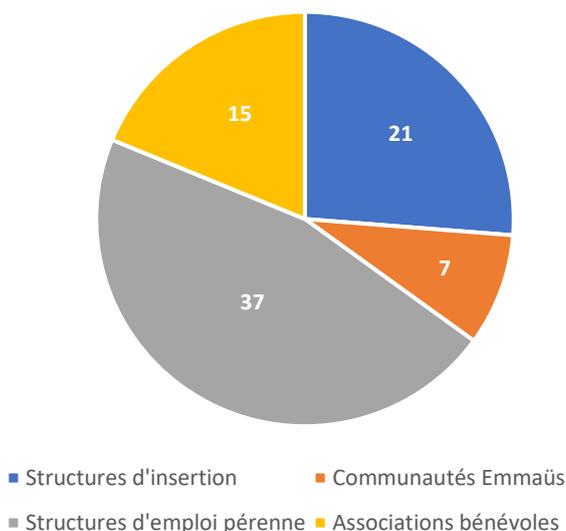
Enfin, **les 15 projets émergents** recensés pour l'enquête sont des recycleries-ressourceries, dont 3 spécialisées (matériaux, équipements de sports et loisirs, mobilier).

### 3. Statuts juridiques et structuration sociale

Les structures recensées fonctionnent majoritairement à partir **de dons ou d’approvisionnement hors achat**, en étant peu ou pas sélectives. Elles relèvent des **statuts juridiques** suivants :



Concernant la **structuration sociale des projets**, la répartition est la suivante :



Parmi les 21 structures d’insertion, on retrouve la répartition suivante :

- 21 structures d’insertion :
- 10 Ateliers Chantiers d’Insertion
  - 7 Entreprises d’insertion
  - 1 ACI et Entreprise adaptée
  - 2 ACI et EI
  - 1 ESAT

Enfin, parmi les 15 projets émergents recensés, 1 s’organise en SCIC et 14 en associations, dont 3 avec des chantiers d’insertion.

## 4. Liens aux territoires

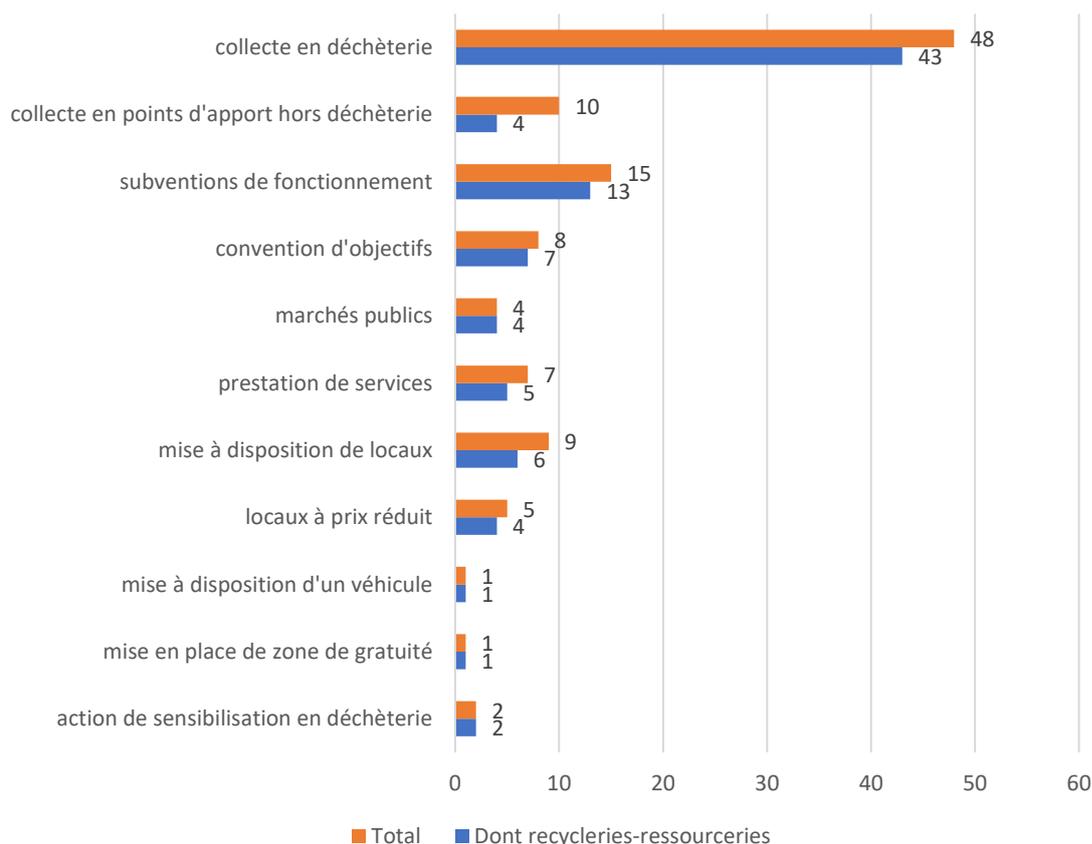
### Les partenariats avec les collectivités locales

Parmi les 65 structures répondantes, 56 d'entre elles (dont 42 recycleries-ressourceries) ont déclaré avoir noué des partenariats avec au moins une collectivité locale (EPCI, SMICTOM, communes...).



**56** structures ont des partenariats avec des collectivités

Ces partenariats portent sur :



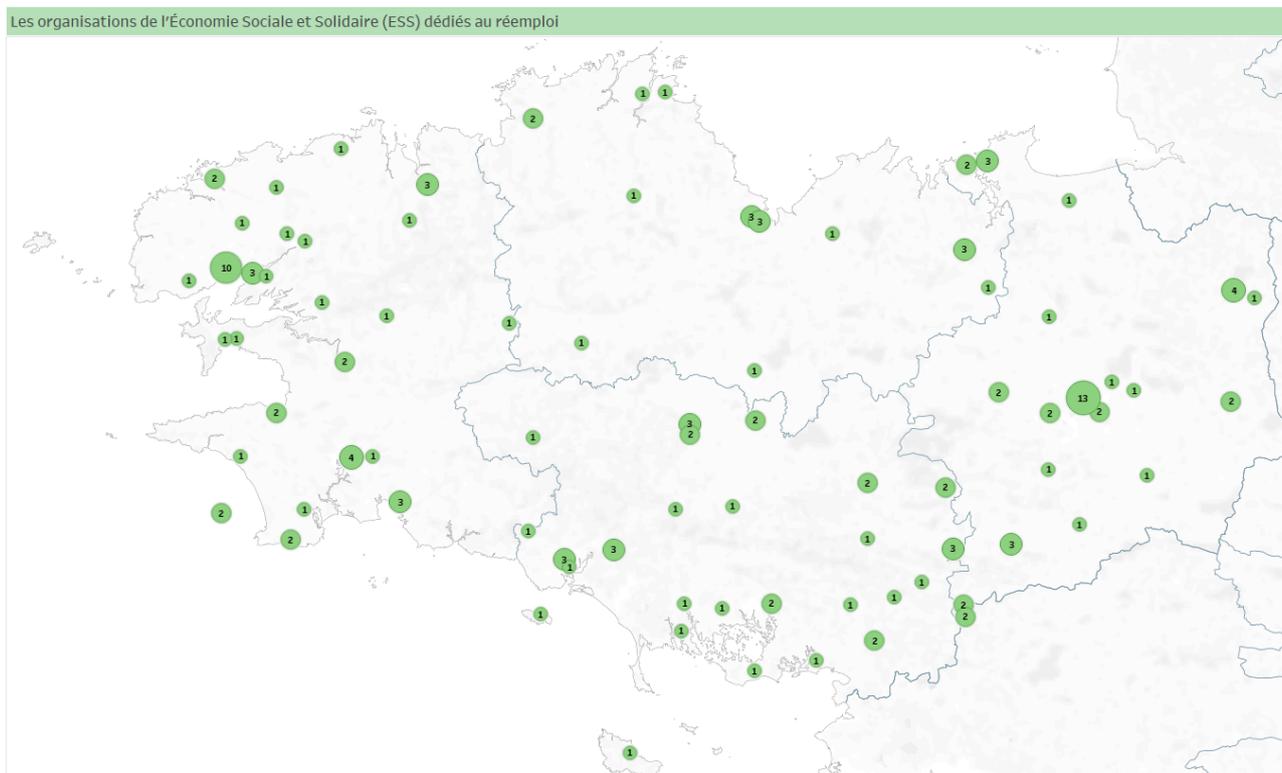
Il est à noter que certaines structures peuvent avoir le même partenariat avec plusieurs collectivités, par exemple des conventions signées avec plusieurs collectivités pour la collecte en déchèterie.

### La couverture territoriale

Le développement récent de structures s'observe surtout dans des **territoires ne disposant pas ou peu de structures de réemploi**, notamment généralistes, à proximité. On peut ainsi remarquer un développement progressif de ces activités dans **les petites villes et les espaces ruraux**.

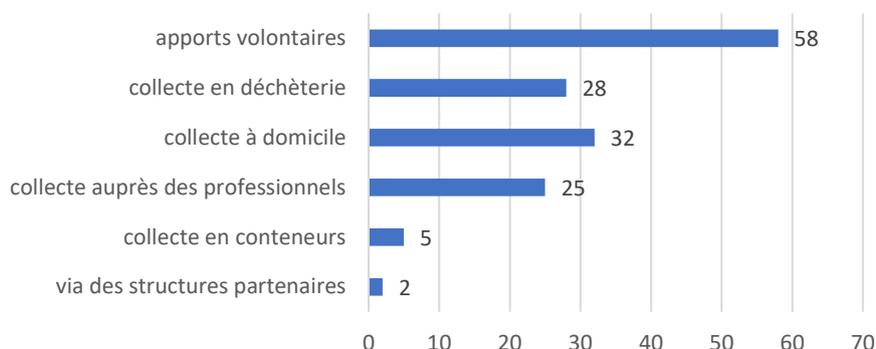
Afin d'identifier le lieu d'implantation des structures, que ce soit pour la collecte ou la vente, une cartographie en ligne sera mise à jour à l'été 2021 par l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne : <https://bretagne-environnement.fr/acteurs-economie-sociale-solidaire-reemploi-bretagne-datavisualisation>

Voici d'ores et déjà un aperçu de la répartition géographique actuelle des sites dédiés au réemploi en Bretagne, proposé par l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne :

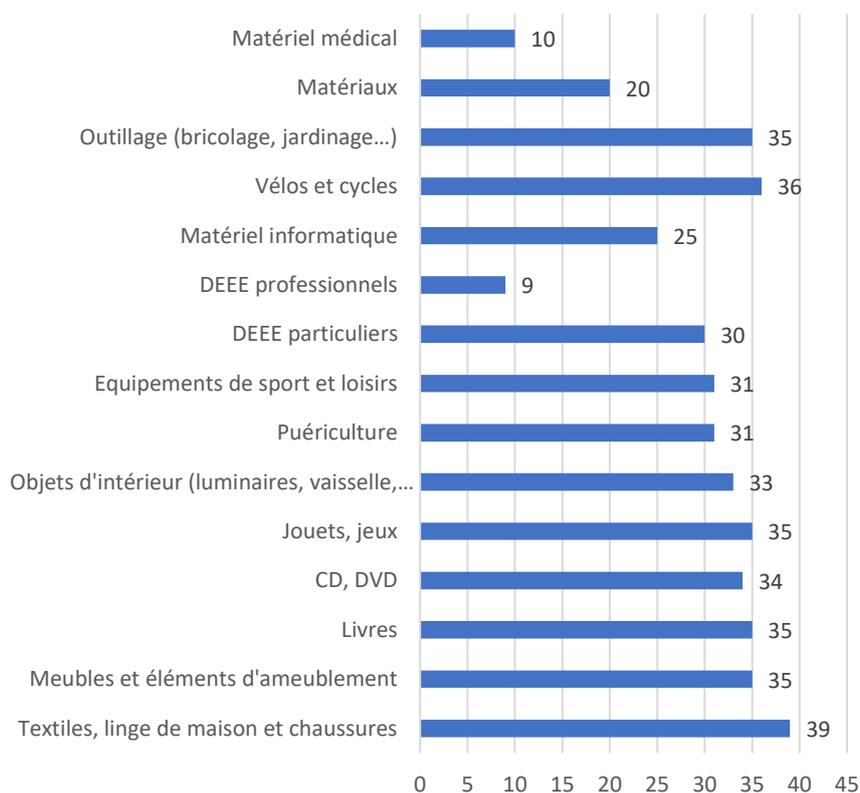


## 5. La collecte

Les 60 structures ayant répondu assurent leur **collecte** par ces méthodes :



Les 57 structures ayant répondu sur cette question collectent les **flux suivants** :



Par ailleurs, les projets émergents de recycleries-ressourceries sont majoritairement généralistes (12), mais concerneront également des flux spécialisés : matériaux (1), équipements de sports et de loisirs (1), mobilier (1).

Enfin, les 31 structures ayant répondu sur cet indicateur (soit 39% des 80 structures recensées) ont déclaré avoir collecté **23 652 tonnes** de matières et objets en 2019.

**Si l'on excepte les acteurs spécialisés dans le textile** (collectant des tonnages importants et peu réemployés directement), **11 280 tonnes** de matières et objets ont été collectées en 2019 par les 28 structures ayant répondu (soit 35% des 80 structures recensées).

## 6. La valorisation et la vente

Les chiffres recueillis concernent l'année 2019, plus représentative de l'activité habituelle des structures.

### La vente en quelques chiffres

Voici un tableau rassemblant certains chiffres clés, notamment liés aux **chiffres d'affaires moyens** (par structure, à la tonne, par surface de vente) :

	CA moyen par structure	CA moyen à la tonne	Panier moyen par structure	Nombre de clients par structure	Surface moyenne des magasins	CA par m <sup>2</sup> de surface de vente
<b>Total</b>	394 179 € (27 réponses)	5 058 € (17 réponses)	23,2 € (27 réponses)	36 234 (24 réponses)	446 m <sup>2</sup> (58 réponses)	756 € (25 réponses)
Ressourceries-recycleries généralistes	361 499 € (21 réponses)	2 004 € (13 réponses)	10 € (20 réponses)	42 975 (18 réponses)	567 m <sup>2</sup> (39 réponses)	364 € (20 réponses)

### Tonnage réemployé

Ces ventes ont permis, en 2019, de réemployer **3 460 tonnes de matières et objets**, par 28 structures (soit 35% des structures ESS bretonnes de réemploi, qui ont pu fournir ces données).



**3 460** tonnes réemployées en 2019  
(par 35 % des structures ESS de réemploi)

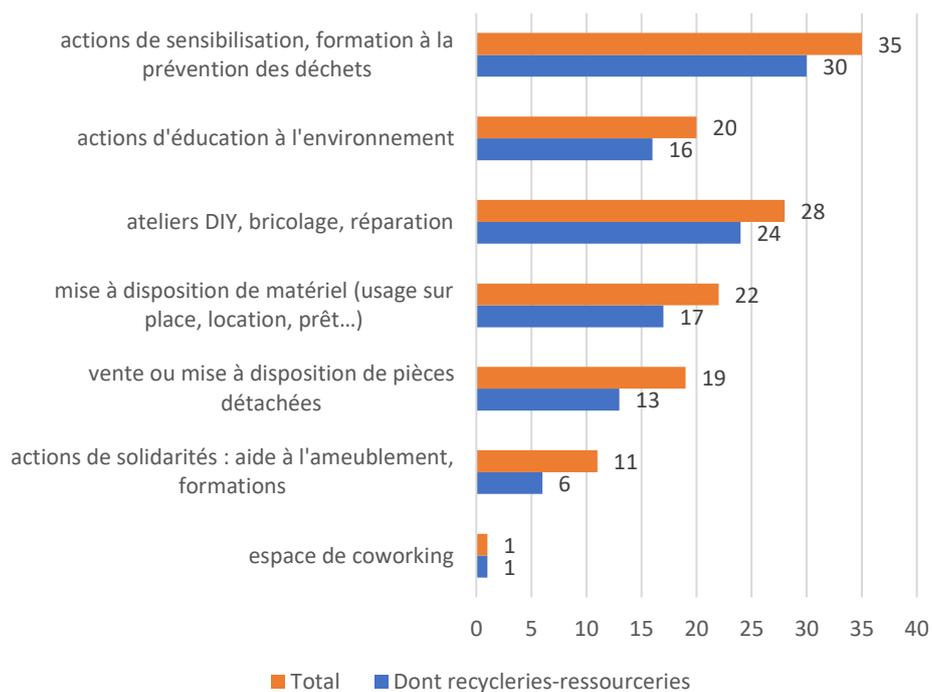
Avec une extrapolation pour les 80 structures, le chiffre serait de **9 886 tonnes réemployées** en 2019 en Bretagne. Cette projection reste toutefois approximative, au vu du nombre de données récoltées.

Sans les acteurs de la filière textile, le chiffre consolidé pour l'enquête est de **3 270 tonnes réemployées**.

## 7. Les autres activités

Les structures de réemploi social et solidaire sont aussi **des espaces de rencontre, de mobilisation citoyenne, et des supports à de nombreuses activités** sur les territoires.

Sur les 56 réponses reçues, la répartition des activités hors collecte, valorisation et vente de déchets, est la suivante :



## 8. Implication salariée et bénévole

Les acteurs du réemploi social et solidaire **créent des emplois non délocalisables**, proposent des **parcours d'insertion**, sont des **espaces de lien social** et d'**engagement bénévole**...

### Les contrats salariés

En avril 2021, ces structures employaient notamment **674**

**ETP salariés**, composés de :

- 346 ETP CDI
- 30 ETP CDD
- 270 ETP CDDI (CDD d'insertion)
- 28 ETP PEC (Parcours Emploi Compétences).



### L'engagement bénévole



Concernant le nombre de bénévoles, les réponses ne sont que très partielles sur cette enquête.

Le nombre de bénévoles semble toutefois représentatif : avec une extrapolation pour les 80 structures, le chiffre serait de **3 504 bénévoles** sur le réemploi social et solidaire en Bretagne.

Si ces chiffres restent à consolider pour de prochaines éditions, ils démontrent d'ores et déjà la **forte mobilisation citoyenne** autour de ces projets.

A cela doivent s'ajouter d'autres formes d'engagement et notamment l'accueil de **volontaires en service civique** (jeunes de 16 à 25 ans accueillis sur des périodes de 6 à 8 mois).

Là aussi, les chiffres sont partiels mais a priori assez représentatifs, notamment pour les recycleries-ressourceries : parmi les 12 répondants à cette question, 17 volontaires en service civique sont accueilli.e.s.

# Annexes

## Sigles et acronymes

ACI : Atelier Chantier d'Insertion

CDDI : Contrat à durée déterminée d'insertion

DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques

EI : Entreprise d'insertion

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

ESAT : Etablissement et service d'aide par le travail

ESS : Economie sociale et solidaire

ETP : Equivalent temps plein

OACAS : Organisme d'accueil communautaire et d'activité solidaire

SMICTOM : Syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères

## Définitions

### *Réemploi*

Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.

### *Recyclerie*

Le terme « recyclerie » est employé de façon générique. La recyclerie est un centre qui a pour vocation de récupérer, valoriser et/ou réparer, en vue de la revente au grand public, des produits d'occasion ou des produits usagés (ayant le statut de déchets).

La recyclerie recouvre principalement des structures de réemploi-réutilisation-réparation s'approvisionnant hors achat (sous forme de dons et de collecte de déchets).

### *Ressorcerie (Réseau des Ressorceries)*

Le terme « Ressorcerie® » est une marque déposée. La Ressorcerie® est une recyclerie adhérant au réseau des Ressorceries®, elle met en oeuvre des modes de collecte des déchets, qui préservent leur état en vue de les valoriser prioritairement par réemploi/réutilisation, puis recyclage.

## Le cadre juridique et réglementaire

Des ambitions fortes en matière d'accroissement du taux de réemploi sont désormais consacrées par un cadre juridique et réglementaire :

- **La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC)** prévoit de renforcer les efforts et objectifs en matière de réemploi, réparation et réutilisation, et notamment :
  - Article 4 : **objectif de réemploi et de réutilisation** en vue d'atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en 2030
  - Article 57 : **les EPCI établissent des conventions ou des contrats** avec les acteurs de l'ESS et de l'économie circulaire qui en font la demande afin que ces derniers récupèrent en déchèteries des produits réparables ou en bon état [...] Les déchetteries doivent **prévoir une zone de réemploi**
  - A compter de 2021 les biens acquis par les services de l'Etat et les collectivités territoriales sont issus du réemploi ou de la réutilisation ou intègrent des matières recyclées dans des proportions de **20 à 100 % selon le type de produits**
  - De nouvelles filières REP sont mises en place, incluant une part de réemploi, notamment les articles de sport et de loisirs (ASL), articles de bricolage et de jardin (ABJ), jouets, ou le bâtiment.
  - Mise en place de **fonds dédiés au financement du réemploi et de la réutilisation** : destinés aux structures œuvrant sur ces sujets, comme les recycleries, les ressourceries et autres structures de l'ESS. Les filières produisant un certain nombre de produits, comme les produits électriques et électroniques, des meubles ou des articles de bricolage et de jardinage doivent y contribuer à hauteur de 5 % de leur écocontribution.
  
- A l'échelon régional, le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets prévoit :
  - Sur le réemploi : « Dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement et conformément à la LTECV, il est indispensable de développer le réemploi : [...]
    - Développer et structurer l'offre de réemploi généraliste et de réparation
    - Définir le bon niveau de maillage et développer une offre de réemploi dans chaque bassin de vie [...]
    - Créer des recycleries / ressourceries
    - Accompagner la création des dispositifs de formation pour ces activités de RRR
    - Organiser/animer un réseau d'échange entre acteurs (porteurs de projet/ EPCI)
    - Suivre les coûts comparés des filières du réemploi, comparativement à la destruction [...] »
  - Sur le bâti :
    - « Inscrire le tri dans les CCTP en spécifiant la priorité au réemploi vis-à-vis de la valorisation matière [...]
    - Développer le réemploi de matériaux dans la construction [...]
    - Diffuser un guide des bonnes pratiques permettant d'encadrer le réemploi en fournissant les éléments techniques, économiques, règlementaires [...]
    - Accompagner le développement de matériau-thèques [...] »
  - Sur le textile : « Les enjeux bretons sont d'améliorer le taux de collecte dans un objectif premier de réemploi avant valorisation matière, de conforter les filières locales et de développer la valorisation matière dans l'ouest et sur de nouveaux produits : [...]
    - Favoriser les échanges et rencontres entre les acteurs de la filière, les associations et les professionnels [...]
    - Massifier les gisements pour favoriser la collecte [...]
    - Favoriser la collecte avec les acteurs bretons dans la durée afin de consolider les filières [...]
    - Mener une réflexion conjointe sur l'opportunité de créer un centre de tri sur la zone ouest

- Mener des réflexions collectives (avec les autres filières, éco-organismes...) pour trouver des solutions de traitement de la matière, y compris l'écramé
- Accompagner le développement d'une filière bretonne/grand ouest de valorisation matière à l'échéance du plan tout en respectant la hiérarchie des modes de traitement (réemploi avant recyclage) ».

- **Un appel à projet régional pour les projets de réemploi-réutilisation, dans le cadre du Plan de relance**

Ouvert aux acteurs bretons de l'ESS, aux collectivités à compétence collecte et/ou traitement des déchets et aux acteurs du secteur économique classique, un appel à projets lancé par l'ADEME dans le cadre du plan de relance, en partenariat avec la DREAL, la Région et la Cress, vise à développer et consolider le réemploi et la réutilisation en Bretagne, en soutenant la création, le développement et la professionnalisation de structures pérennes dédiées au réemploi et/ou à la réutilisation.

L'appel à projets vise à accompagner les [études](#) et les [investissements](#) permettant de développer ces opérations, en particulier celles présentant un ancrage territorial fort et fonctionnant sur un principe de don ou d'approvisionnement hors achat (déchèteries, apports volontaires, collecte à domicile, etc.) avec changement de propriétaire.

**Contacts :**

- Baptiste BERTRAND, chargé projet économie circulaire, 07 48 72 38 56 [bbertrand@cress-bretagne.org](mailto:bbertrand@cress-bretagne.org)
- Emilie BESNIER, chargée de mission réemploi, 07 55 65 91 39 [ebesnier@cress-bretagne.org](mailto:ebesnier@cress-bretagne.org)

